



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/06/15

Reçu en Préfecture le : 02/06/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 1 juin 2015
D-2015/266

Aujourd'hui 1 juin 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Mr Didier CAZABONNE de 16H10 à 17H20-Mr le Maire quitte la séance de 16H10 à 17H20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Ana maria TORRES, Madame Emmanuelle AJON

Maintenance et évolution du Système de Gestion des files d'attente. Signature du Marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2001, la Ville de Bordeaux s'est dotée, après mise en concurrence, du logiciel de gestion des files d'attente *e-SIRIUS* auprès de la Société ESII afin d'accueillir les administrés et ce dans l'objectif d'une meilleure prise en compte des services rendus.

Il est utilisé par environ 300 agents sur les 7 sites que sont l'accueil de la Police municipale, l'accueil de l'Hôtel de Ville, les mairies de quartier de Caudéran, la Bastide, le Grand Parc et Bordeaux Maritime ainsi que la Cité Municipale.

Cette solution logicielle permet de gérer et d'optimiser les files d'attente aux guichets (prise de ticket, orientation vers des guichets spécifiques, régulation des temps d'attente), d'afficher les informations municipales en lien avec le service délivré tout en gérant également les seuils d'alerte et indicateurs de gestion d'affluence, temps d'attente et types de services.

Le marché arrive à échéance en juillet 2015, et la Ville de Bordeaux souhaite passer avec la société ESII au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un nouveau marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est la maintenance et l'évolution du système de gestion des files d'attente des sites d'accueil de la Ville.

A l'issue de cette procédure négociée et au vu du rapport d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres, au cours de sa séance du 13 mai 2015, a décidé d'attribuer le marché à la société ESII.

Ce marché à bons de commande SANS MINI/MAXI sera conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification renouvelable trois fois.

La moyenne annuelle des dépenses effectuées sur les quatre dernières années s'élève à 15 000 € TTC.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société ESII, en application des articles 35-II-8° et 77 du code des marchés publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, articles 2031, 2051, 2183, 2313, 6156, 6184, 617,6068.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 1 juin 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE